

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MAISON D'ENFANTS D'AVENCHES

tenue à la Maison d'Enfants d'Avanches, le 11 décembre 2013

dès 20.00 h.

* * * *

L'assemblée générale est présidée par Jean-Baptiste Knopf, président.
Le procès-verbal est tenu par Jean-Christophe Delafontaine, secrétaire.

Le président de l'assemblée souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les personnes ayant pris la peine de le faire.

Il constate que l'assemblée générale a été convoquée par lettre adressée aux membres conformément, à l'article 10 des statuts, en date du 26 novembre 2013.

Le président constate dès lors que l'assemblée est régulièrement convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre qui est le suivant :

1. Présentation du projet d'aménagement des deux studios dans la villa Isoz
2. Emprunt complémentaire de fr. 372'000.- garanti par les cédules existantes
3. Divers

Cet ordre du jour ne suscite aucune remarque, il y est donc passé séance tenante.

1. Présentation du projet d'aménagement des deux studios dans la villa Isoz

Le président expose à l'assemblée les buts poursuivis par l'aménagement de ces studios et présente les plans d'enquête des transformations et des aménagements extérieurs.

Le coût de cette transformation est de l'ordre de fr. 480'000.- financés par un emprunt complémentaire de fr. 372'000.- et à concurrence de fr. 93'000.- par l'un des fonds dont dispose l'association. Une partie des fr. 93'000.- pourrait être prise en charge par la loterie romande, si celle-ci accepte notre demande de soutien.

Le président répond ensuite aux questions des membres de l'assemblée.

2. Emprunt complémentaire de fr. 372'000.- garanti par les cédules existantes

Le président propose à l'assemblée d'accepter un complément des prêts hypothécaires existants d'un montant de fr. 372'000.- qui, rappelle - t - il, ne nécessite aucun complément de gage immobilier, puisque le montant des cédules existantes est suffisant.

Cette augmentation d'emprunt est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.


3. Divers

Le président donne la parole à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée l'assemblée générale est levée à 20 heures 20.

Ainsi fait à Avenches, le 11 décembre 2013.

Le président de l'assemblée :
Jean-Baptiste Knopf



Le secrétaire:
Jean-Christophe Delafontaine

